

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/047

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11 : PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE L'AHT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Zeynep UCMAK, conseillère municipale, qui explique qu'à la suite de la cession de la propriété au n° 11 rue de l'Aht à l'EPFL dans le cadre des mesures foncières du PPRT Inéos,

Il est proposé d'acquérir également la parcelle attenante cadastrée section 76 n° 38 d'une contenance de 5 m² situé le long de la propriété au prix de 105 € (soit 21 € le m²).

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée n° 389 section 76 à Sarralbe au n° 11 rue de l'Aht d'une contenance de 5 m² au prix de 105 €,
- de prendre acte que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT